



SOCIÉTÉ D'ÉTUDES  
ORNITHOLOGIQUES  
DE LA RÉUNION

## Nuits sans lumière 2025 : du 11 avril au 7 mai

Campagne de sauvetage des Pétrels de Barau

Protégeons ensemble les Pétrels en réduisant la pollution lumineuse !



CONTACTS : ☎ 02 62 20 46 65

Julie TOURMETZ ([tourmetzi@seor.fr](mailto:tourmetzi@seor.fr))  
Responsable du centre de soins de la SEOR

Leo CHEVILLON ([chevillonl@seor.fr](mailto:chevillonl@seor.fr))  
Chargé de mission Pétrels & pollution lumineuse

Christian LEGER ([legerc@seor.fr](mailto:legerc@seor.fr))  
Président de la SEOR



ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées  
Saint-André - 97440  
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

[www.seor.fr](http://www.seor.fr)

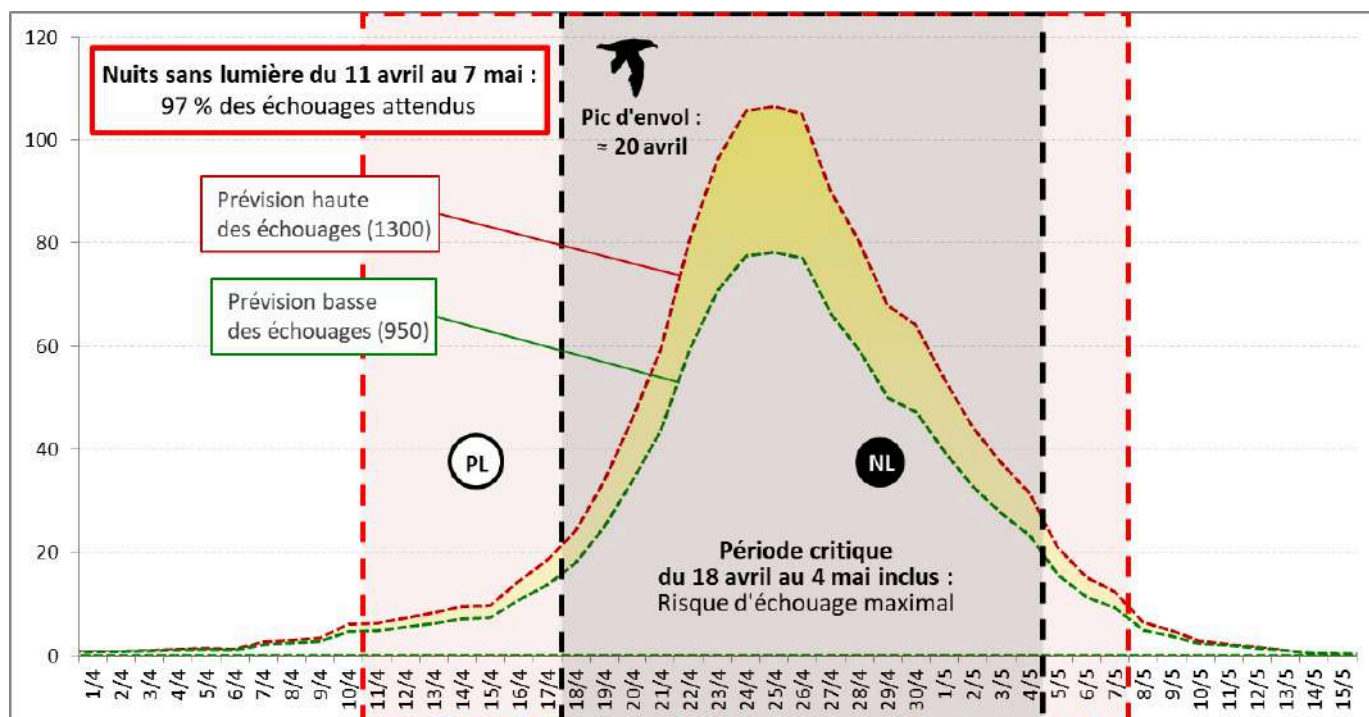
## Calendrier 2025 du risque d'échouages et des extinctions

Au mois d'avril 2025, les conditions lunaires par rapport au pic d'envol des jeunes Pétrels de Barau laissent présager que **950 à 1300 Pétrels devraient être retrouvés échoués**.

En cas de non-extinction d'un maximum d'éclairages et de mauvaise météo, la prévision maximale de 1300 échouages pourrait cependant être largement dépassée - comme ce fut le cas l'année dernière en avril 2024 avec 1351 Pétrels échoués en au lieu des 830 attendus.

La SEOR invite donc tous les gestionnaires d'éclairages publics, privés et sportifs à entreprendre un maximum d'efforts de réduction des éclairages et d'extinctions du 11 avril au 7 mai, dates au cours desquelles 97 % des échouages de Pétrels de Barau sont attendus :

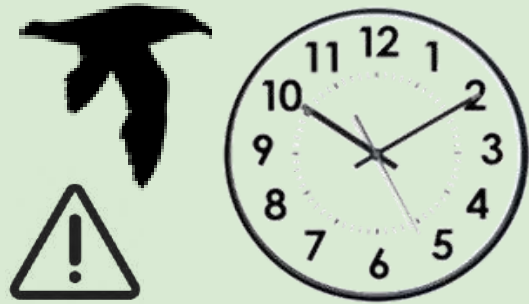
- **Période « rouge »** en début et fin de période d'envol : il convient de limiter le plus possible les éclairages extérieurs et les événements en soirée. Les éclairages sportifs doivent être éteints autant que possible dès la tombée de la nuit.
- **Période « noire » du 18 avril au 4 mai inclus** : cette période de 17 nuits consécutives est la plus critique avec 87 % des échouages attendus. Durant cette période, les efforts d'extinction des éclairages doivent être maximaux et intervenir dès 18h30 : pas d'événements en soirée nécessitant des éclairages, extinction impérative des éclairages sportifs dès la tombée de la nuit.



**Agissons ensemble pour réduire la pollution lumineuse et protéger le Pétrel de Barau ! Merci d'avance pour votre implication !**



**Pas d'allumage des installations sportives extérieures en soirée**



**Le risque d'échouage est maximal en début de nuit : privilégier les extinctions dès 18:30 jusqu'à minuit**

## **Que faire si vous trouvez un Pétrel échoué au sol ?**

**Récupérez-le immédiatement : si vous le laissez sur place, il n'a aucune chance de survie**



**☎ 02 62 20 46 65**

### **1. Placez-le dans un carton fermé**

Et gardez le en sûreté chez vous.  
Ne lui donnez ni à boire ni à manger.

### **2. Appelez la SEOR au 02 62 20 46 65**

Laissez impérativement un message sur le répondeur en précisant où vous avez trouvé l'oiseau, vous serez rappelé dès que possible.

### **3. Déposez l'oiseau dans un poste relai proche de chez vous**

Lorsqu'elle vous rappellera, la SEOR vous indiquera le poste relai le plus proche (pompiers, vétérinaire, gendarmerie,..)



Société d'Études  
Ornithologiques  
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées  
Saint-André - 97440  
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

[www.seor.fr](http://www.seor.fr)



## Contexte

Chaque année au mois d'avril, la SEOR met en œuvre **une campagne d'information et de sauvetage** afin de secourir un maximum de jeunes Pétrels de Barau victimes d'échouages causés par la pollution lumineuse. Ces actions visent à sensibiliser la population au phénomène d'échouage de ces oiseaux et aux gestes à mettre en œuvre pour le limiter, mais également à inciter l'ensemble des partenaires à réaliser des **actions de réduction des éclairages, voire d'extinction totale durant le mois d'avril**.

**Le Pétrel de Barau** est une espèce d'oiseau marin **endémique de La Réunion**, classée « **en danger d'extinction** » par l'IUCN depuis 2000 et protégée par l'arrêté du 17 février 1989.

Cette espèce vit en mer tout au long de l'année et **revient sur l'île une fois par an pour se reproduire**. Pour se faire, ils rejoignent à la nuit tombée leurs colonies situées au niveau du Piton des neiges et du Grand Bénare. La reproduction débute au mois de septembre **et se termine en avril**. **Les jeunes Pétrels de Barau prennent alors leur envol pour la première fois** et tentent de rejoindre l'océan en suivant le reflet de la lune et des étoiles sur l'eau. **Un grand nombre d'entre eux sont alors attirés par les lumières artificielles, et s'échouent au sol** d'où ils sont incapables de se renvoyer seuls. **En l'absence d'une action de sauvetage, ils n'ont alors aucune chance de survie**.

